

**N°51**  
**AVRIL**  
**2013**

**2 BRÈVES**

**3 EDITO**

**4 BILLET D'HUMEUR**

Réponse article  
Quotidien du Médecin

**5 EXERCICE  
PROFESSIONNEL**

Renseignements  
complémentaires  
concernant les gardes

Cartographie  
des agressions  
de l'année 2012

Augmentation de  
40 % des déclarations  
d'agressions

Compte rendu de la  
réunion concernant les  
femmes victimes de  
violences

**9 ETHIQUE**

Du rapport SICARD, de  
la position du CNOM  
sur le droit à la sédation  
terminale, et de la loi  
LEONETTI.

**10 TRÉSORERIE**

L'Entraide Ordinale : à  
quoi sert-elle ?

**10 CHERCHEZ  
L'ERREUR**

**11 TABLEAU  
DÉPARTEMENTAL**

Nouveaux inscrits

**15 ACTIVITÉS  
EXTERIEURES**

Conseillers ordinaires



## En garde !...

## en bref



### UNE MALADIE GRAVE PAR SURCHARGE EN FER L'HEMOCHROMATOSE GENETIQUE HEREDITAIRE

**Première maladie génétique en France par sa fréquence**, l'hémochromatose héréditaire atteint 1 Français sur 300, soit 180 000 personnes susceptibles de développer une surcharge en fer de l'organisme. En l'absence de diagnostic et de traitement, cette maladie évolue insidieusement et risque de provoquer des complications graves susceptibles d'entraîner une invalidité ou une mort prématurée (2 000 par an).

**La cause** en est l'accumulation progressive du fer avec l'âge. En effet, l'hémochromatose est liée à l'anomalie d'un gène dénommé HFE. Cette anomalie entraîne un passage accru dans le sang du fer provenant de l'alimentation. L'excès de fer sanguin peut conduire à une accumulation et provoquer chez l'adulte des lésions graves : cirrhose, maladies de cœur, diabète sucré, rhumatismes, et surtout fatigue extrême, invalidante, avec troubles sexuels, par destruction des glandes endocrines, et état dépressif.

**Le diagnostic** doit être fait le plus tôt possible entre 20 et 35 ans, par une simple prise de sang pour doser le coefficient de saturation de la transferrine et la ferritinémie. La transferrine est la protéine qui transporte le fer depuis le tube digestif jusqu'à la moelle osseuse où il entre dans la composition des globules rouges ; la ferritinémie représente la surcharge en fer. Le test génétique confirme le diagnostic (recherche des mutations C282Y et H63D du gène HFE). Si le dépistage est précoce, l'espérance de vie est normale

grâce au traitement par saignées.

**Ce traitement** est simple, peu coûteux, efficace : des saignées répétées permettent d'éliminer la surcharge de fer accumulé dans l'organisme. En effet, les globules rouges sont très riches en fer, une saignée de 500 ml permet donc d'enlever 250 mg de fer. Leur volume et leur rythme sont déterminés en fonction du taux de ferritine, l'objectif étant, dans un premier temps, de désaturer l'organisme, puis d'éviter la reconstitution progressive de l'excès de fer. Les saignées peuvent être faites dans les Etablissements Français du Sang avec centre de santé (« dons-saignées ») ou bien à domicile (médecin, infirmière).

**Le dépistage familial** est indispensable et s'adresse en priorité aux frères et sœurs, mais aussi aux enfants majeurs et aux parents naturels lorsqu'un sujet est trouvé. Il permet de dépister des sujets jeunes où les saignées seront très efficaces. Ce n'est pas toujours le cas à 50-60 ans.

**Le but de l'Association Hémochromatose France** est de faire connaître cette maladie et susciter un dépistage précoce des malades qui auront alors une espérance de vie normale.

Pr Henri MICHEL

ASSOCIATION HEMOCHROMATOSE FRANCE

BP 57118 - 30912 NIMES CEDEX 2

Tél. : 04 66 64 52 22 - Fax : 04 66 62 93 87

[www.hemochromatose.fr](http://www.hemochromatose.fr) - [contact@hemochromatose.fr](mailto:contact@hemochromatose.fr)

## en bref

### COMMISSION INFORMATIQUE

Retrouvez sur notre site internet [cdom92.org](http://cdom92.org)

- Les nouvelles lois sur l'Admission en Soins Psychiatrique sans consentement et sur l'Incapacité Civile des Majeurs sous forme de schémas et tableaux, avec leurs acteurs départementaux.
- Chaque mois une nouvelle « fabula simplex » rédigée par le Dr Christian Hugue.

- Retrouvez aussi notre site sur votre android :



Dr Joël BARDEL  
Président de la  
Commission Informatique

## MÉDECIN 92

est édité par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine de l'Ordre des médecins - 51, rue Baudin 92300 Levallois-Perret - Tél. : 01 47 33 55 35

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :** Jean-Claude LECLERCQ

**RÉDACTEUR EN CHEF :** Jean-Claude LECLERCQ

**SECRÉTAIRE DE RÉDACTION :** Anne-Marie SAUFIER

**COMITÉ DE RÉDACTION :** Jean-Alain Cacault, Yann Lefevre, Gérard-Henry Genty, Philippe Bidault, Véronique Thys, Armand Semerciyan

**ASSISTANTES DE RÉDACTION :** Pascale Barère, Annette Perotti, Zahira Bahtit

**CONCEPTION RÉALISATION IMPRESSION :** GRAFIK+ - 14, rue Montgolfier - 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

# En garde !...



Dr J. Claude LECLERCQ  
Président

“ Le Comité Départemental d'Aide Médicale d'Urgence et de Permanence des Soins (CODAMUPS) s'est achevé le 22 mars 2013 après plus de six mois de réunions. Il officialise un bouleversement des modalités de la Permanence des Soins Ambulatoires (PDSA) en Ile de France organisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Le but recherché est l'uniformisation des procédures dans les huit départements d'Ile de France, tâche extrêmement ardue étant donné les structures démographiques et la répartition variable entre agglomérations et ruralités selon les départements.

Je dois rendre un hommage appuyé à nos confrères médecins coordonnateurs de territoires que j'ai mis à rude épreuve ces derniers mois. Nous sommes passés de 13 secteurs de garde à 6 territoires de PDS. Il leur a fallu solliciter, réunir leurs confrères, superviser le logiciel ORDIGARD, surveiller les corrections, les ajouts, les remplacements sur les tableaux prévisionnels, s'adapter aux modifications des territoires, s'adresser à des confrères qu'ils ne connaissaient pas du fait de l'agrandissement de leurs territoires.

L'on peut comprendre le découragement de certains.

Les nouvelles structures qui se mettent en place doivent absolument officialiser leur activité bénévole et permettre de les rémunérer pour ces tâches très prenantes.

Malgré leurs efforts, les derniers tableaux de garde de médecins généralistes sont revenus avec par endroits d'importantes défaillances de volontaires.

Les généralistes sont fatigués, moins nombreux, harassés de tâches administratives. Ils prennent de l'âge et voudraient bien prendre un peu moins de gardes. Aussi, je souhaite surtout m'adresser à tous nos autres confrères.

Le Code de Déontologie nous rappelle l'obligation d'assurer la continuité des soins à nos patients.

Les médecins n'étant pas des surhommes, il est naturel qu'ils ferment leur cabinet certaines heures par jour et certains jours par semaine. Pour répondre à leurs obligations déontologiques vis-à-vis de leurs patients, je vous rappelle qu'ils doivent absolument sur leur répondeur téléphonique mettre l'adresse d'un confrère ou d'un service de garde. C'est ainsi qu'est née l'obligation d'instaurer une liste de garde où chacun se dévouait à son tour pour permettre aux collègues de se reposer tout en assurant leurs responsabilités déontologiques.

Il y a déjà plusieurs décades est apparu dans notre département le service « SOS 92 GARDES ET URGENCES MEDICALES » qui rend de grands services pendant les heures de PDS et même tout au long de la semaine. Néanmoins, cet organisme commence à « s'essouffler » du fait des problèmes démographiques que nous connaissons.

Aussi, il nous faut nous tourner à nouveau vers le code de déontologie qui nous dit que c'est un devoir pour tout médecin de prendre des gardes. Nous ne pouvons donc pas nous reposer indéfiniment sur eux et prendre comme excuse leur existence pour nous dispenser de prendre la garde de temps en temps.

Aussi, dois-je tirer la sonnette d'alarme, car le risque de réquisition préfectorale nous guette si nous ne réagissons pas. Si chacun fait un minime effort je suis persuadé que ce problème peut se résoudre.

A cet égard, quelques nouvelles encourageantes sont tout de même à prendre en compte : globalement sur le département les gardes sont moins nombreuses et plus rentables du fait de l'augmentation de la taille des territoires. En tout les cas, un minimum de 200 euros est attribué pour 4 heures de garde (cette rémunération a doublé).

Les gardes sont plus confortables et plus sûres. Elles sont statiques à votre cabinet ou en Maison Médicale de Garde (MMG), les visites étant assurées par SOS 92. Les remplaçants thésés prenant des gardes pourront être rémunérés directement par l'assurance maladie en se faisant attribuer un numéro d'identification. Enfin les médecins salariés des centres médico-sociaux (CMS) vont pouvoir participer aux gardes pour nous soulager.

Pour toutes ces raisons, confrères généralistes, revenez ou venez à la garde. Je vous engage solennellement à renouer avec votre devoir confraternel.

Lisez les articles complémentaires explicatifs à l'intérieur de ce bulletin, et prenez contact avec le médecin coordonnateur de votre secteur.

Allez confrères, « en garde !... »



Dr Jean Claude LECLERCQ



Dr J. Alain CACAULT  
Secrétaire Général

## Réponse article Quotidien du Médecin

**U**n de nos confrères s'est autorisé à publier dans le Quotidien du Médecin un article ayant trait à notre Ordre. Non seulement ce billet était peu amène mais encore très injuste du moins c'est ainsi que je l'ai ressenti.

*C'est la raison pour laquelle je me permets de lui répondre par la même voie médiatique !*

Non, Mon Cher Confrère, l'Ordre des Médecins n'est pas une institution coûteuse, néfaste et vaine.

Non, le Conseil de l'Ordre qui nous régit n'a pas été créé par le Maréchal Pétain, mais a été institué par le Général de Gaulle par une ordonnance du 24 septembre 1945, signé par François BILLOUX, alors ministre communiste de la santé.

Que l'Ordre s'appuie sur le code de déontologie pour conseiller les médecins dans leur pratique est indiscutable. Que ce code reflète le bon sens de ses concepteurs ne me semble pas en soi condamnable, quant à dire « qu'il est pétri de lieux communs et poussiéreux de ridicule », il est vrai que la morale semble toujours ridicule à ceux qui préféreraient ne pas la respecter. Le code civil s'adresse à tous les citoyens, le code de déontologie se contente de concerner les seuls médecins. Pour ma part, je considère que la profession de médecin est toujours respectable et respectée en la personne des praticiens qui le méritent.

Non, les médecins n'ont pas besoin d'un code pour « demeurer des notables » ; la notion de notable a évolué, elle est maintenant déterminée par le degré de compétence et non autoproclamée. Je crois aussi être un médecin responsable et pense que l'Ordre n'est pas une institution coûteuse, néfaste et vaine. Elle n'est pas

coûteuse parce qu'elle n'existe que grâce aux cotisations de ses praticiens. Cette particularité est au contraire un gage d'indépendance par rapport au pouvoir politique, à la différence des autres structures administratives à la solde de l'État. Elle n'est pas néfaste précisément parce que cette institution est libre puisqu'elle ne doit rien à l'État dont elle assure cependant une part de son rôle dans le domaine public.

Vous considérez le système de santé étatique comme kafkaïen et cupide. Je ne suis pas loin de penser comme vous. Mais les médecins qui relèvent de l'Ordre des Médecins des Hauts-de-Seine, dans lequel je suis moi-même impliqué, savent que nous faisons de notre mieux pour défendre leurs intérêts.

Pour votre parfaite information, il faut que vous sachiez qu'après un contrôle approfondi de 18 mois, les conseillers maîtres vérificateurs de la Cour des Comptes n'ont strictement rien relevé de critiquable quant à l'organisation, la gestion ou encore l'action de l'institution ordinale.

Enfin, cette institution n'est pas vaine car il faut bien qu'il y ait un organisme officiel qui se porte garant de la qualité des soignants. Si donc les médecins se désintéressaient de cette tâche, elle serait accomplie par des administratifs ignorant tout de notre métier. C'est alors que vous auriez des motifs pour maudire cette structure dont vous dépendriez et qui vous serait étrangère.

Ne fait pas du journalisme qui veut ! Avant de fustiger, il faut d'abord s'informer. ●

**Dr J.A. CACAULT**

### petite annonce

#### VILLE DE FONTENAY AUX ROSES

SCM de 4 médecins généralistes + 1 infirmier et 1 ostéopathe avec secrétariat, recherche un MG ou un spécialiste pour remplacer le départ en retraite d'un des MG à l'été 2013. [Contacter le Dr Le Bourdon au 01 46 60 35 60](#)

## Renseignements complémentaires concernant les gardes



Dr J. Claude LECLERCQ  
Président

### MONTANT DES ASTREINTES DE GARDE

(Astreintes dégressives en fonction du nombre d'actes)

Nb d'actes effectués durant la période de 4 h	Montant forfaits ARS en euros	Total rémunération du médecin
0	200 €	200 €
1	200 €	200 € + 1 acte
2	140 €	140 € + 2 actes
3	80 €	80 € + 3 actes
4	60 €	60 € + 4 actes
5	60 €	60 € + 5 actes

#### Article 47 (article R.4127-47 du code de la santé publique)

Quelles que soient les circonstances, la continuité des soins aux malades doit être assurée.

Hors le cas d'urgence et celui où il manquerait à ses devoirs d'humanité, un médecin a le droit de refuser ses soins pour des raisons professionnelles ou personnelles.

S'il se dégage de sa mission, il doit alors en avvertir le patient et transmettre au médecin désigné par celui-ci les informations utiles à la poursuite des soins.

#### Article 77 (article R.4127-77 du code de la santé publique)

Il est du devoir du médecin de participer à la permanence des soins dans le cadre des lois et des règlements qui l'organisent.

Confrère généralistes, contactez **par mail** le médecin coordinateur de votre secteur de garde pour lui proposer vos services : au minimum une à deux gardes par trimestre (donnez-lui votre adresse et votre numéro de téléphone, les gardes postées se prennent de 20 h à 24 h en semaine, de 12 h à 20 h le samedi et de 8 h à 20 h le dimanche).

Communes	Coordinateurs
Asnières -sur -Seine, Bois-Colombes, Colombes, Gennevilliers, Villeneuve-la -Garenne	Dr Piétrasanta Jean-Didier 16 rue de Bretagne - 92600 Asnières 01 47 93 54 48 - pietrasa@aol.com
Clichy la Garenne, Levallois Perret (MMG hôpital Gouin)	Dr Monié Daniel 40/42 rue du Président Wilson 92300 Levallois 01 47 37 15 85 - drdmonie@wanadoo.fr
Neuilly-sur-Seine, Courbevoie, La Garenne Colombes	Dr Malarmey Eric 136 avenue Achille Peretti - 92200 Neuilly 01 47 22 36 74 - malarmey@aol.com
Nanterre, Puteaux , Rueil-Malmaison, Suresnes (MMG Suresnes)	ADOPS - M Arnaud Gilles 10 bld des Frères Vigouroux 92140 Clamart 01 41 09 73 20 mmg.clamart@laposte.net
Boulogne Billancourt, St Cloud (MMG Boulogne)	Dr Grau Robert 37 rue de la Tourelle - 92100 Boulogne 01 48 25 18 64 - robgrau@orange.fr
Garches, Vaucresson, Marnes la Coquette	Dr Pernet Gerard 21 rue de Villeneuve - 92380 Garches 01 47 01 12 33 - erngera@numericable.fr
Sèvres, Chaville, Ville d'Avray	Dr Kastler Dominique 41 Grande Rue - 92310 Sèvres 01 46 26 68 78 - drdkastler@wanadoo.fr
Issy- les-Moulineaux (MMG Issy-les-Moulineaux)	Dr De Cassin Amaury 22 rue du Commandant Cerber 92130 Issy- les-Moulineaux 01 40 93 49 84 - adecassin@yahoo.com
Meudon, Clamart, Chatillon, Vanves, Malakoff, Montrouge (MMG de Clamart)	Dr Jean-Paul Hamon 171 av Jean-Jaurès - 92140 Clamart 01 46 42 00 67 Mmg.clamart@laposte.net
Le Plessis-Robinson, Fontenay aux Roses, Bagneux, Bourg-la-Reine, Sceaux, Chatenay-Malabry, Antony (MMG d'Antony)	Dr Pequignot-Herbelin Evelyne 4 rue de la Prairie - 92160 Antony 01 46 68 69 72 - cabinetbpo@gmail.com



# Augmentation de 40 % des déclarations d'agressions en 2012 envers les médecins dans les Hauts de seine



Dr A. SEMERCIYAN  
Vice-Président  
Président de la  
Commission Sécurité

**A** lors que les déclarations d'incidents enregistrés en 2011 montraient une certaine stabilité en comparaison à l'année 2010, nous enregistrons en 2012 une augmentation de 40 % par rapport à l'année précédente atteignant le nombre de 32 agressions.

Pour rappel, le nombre de déclarations reçues étaient de :

- 17 en 2008.
- 6 en 2009.
- 20 en 2010.
- 20 en 2011.

De toute évidence ce chiffre ne reflète sûrement pas la totalité des sinistres, puisque bon nombre de confrères ne font pas encore la démarche d'en avertir le Conseil de l'Ordre notamment semble-t-il nos confrères urgentistes hospitaliers qui nous disent être fréquemment agressés.

## QUELS TYPES D'AGRESSIONS ?

Ce sont, une fois encore essentiellement les injures et les menaces comme le montre le tableau ci-joint, auxquelles se rajoutent malheureusement des actes de vandalisme, de vol et même d'agression physique pour 6 d'entre elles.

Parmi les facteurs déclenchants rapportés, on retrouve une fois de plus le reproche d'une mauvaise prise en charge, le refus de prescription notamment d'arrêt de travail, et un temps d'attente jugé excessif.

Les confrères agressés sont 17 hommes et 15 femmes. Les hommes sont plus victimes de violences physiques, de vol ou de vandalisme.

Les femmes sont plus victimes de violences verbales.

On recense deux incidents graves ayant occasionné une interruption d'activité de trois jours et d'une journée.

## QUELLES SUITES ?

Ces 32 actes ont donné lieu à : 8 dépôts de plainte, 8 dépôts de main courante, 16 sans suites données par les confrères.

Nous notons que les plaintes ont donné lieu à une mise en garde à vue des agresseurs pour deux d'entre elles.

## QUELLES SONT LES SPÉCIALITÉS CONCERNÉES ?

Les médecins concernés sont pour une petite majorité (18/32) les spécialistes d'organe, et pour 14/32 les spécialistes en médecine générale.

Parmi les spécialités d'organe nous dénombrons : 1

Biologiste, 1 Dermatologue, 1 Endocrinologue, 4 Ophtalmologistes, 2 ORL, 1 Pédiatre, 2 Praticiens Hospitaliers, 2 Psychiatres, 3 Radiologues, 1 Stomatologue.

## QUI SONT LES AGRESSEURS ?

Ces agressions émanent le plus souvent du patient lui-même soit 22 cas sur 32, 6 cas sont dus à l'entourage et dans les 4 cas restants ce sont des vols et des actes de vandalisme.

## QUELLE CONDUITE TENIR SUITE À UNE AGRESSION ?

- 1 - Porter plainte auprès de son Commissariat.
- 2 - Prévenir le Conseil Départemental et remplir le formulaire de déclaration d'incident.
- 3 - Contacter en cas de besoin soit :

- Le Conseil Départemental : Tél. : 01 47 33 47 47
- Un membre de la Commission de Sécurité du Conseil Départemental de l'Ordre :

Dr J. BARDEL (Levallois Perret) : Tél. : 01 47 57 05 14

Dr J. CARDEY (Bagneux) : Tél. : 01 47 35 62 13

Dr G. GENTY (Clichy) : Tél. : 01 42 70 38 81

Dr J.Ph MONPEZAT (Neuilly) : Tél. : 01 47 45 24 24

Dr A. SEMERCIYAN (Clamart) : Tél. : 01 46 45 95 22

Dr V. THYS (Nanterre) Tél. : 01 47 25 26 39

## EN CONCLUSION :

**Pour lutter contre l'insécurité, votre Conseil Départemental agit et vient de signer une Convention Sécurité avec le Préfet des Hauts de Seine.**

**Un référent sécurité est présent dans chaque commissariat à l'écoute des médecins.**

**Le tableau des référents commune par commune est accessible sur notre site : <http://www.cdom92.org>**

**Il est important de mettre en place des mesures préventives en suivant les conseils préconisés par le Conseil National qui a édité un guide pour la sécurité des professionnels de santé téléchargeable sur son site : <http://www.conseil-national.medecin.fr>**

**En cas d'agression : Remplissez en ligne, ou adressez à votre Conseil Départemental, quel que soit votre mode d'exercice, le formulaire de déclaration d'incident téléchargeable sur notre site : <http://www.cdom92.org> ●**



Dr V. THYS  
Vice-Présidente  
Présidente des Commissions  
d'Éthique et de Réflexion  
sur la douleur

## Compte rendu de la réunion du 13 mars 2013 au sein du CDOM 92 concernant les femmes victimes de violences

*Cette réunion fait suite à la participation de notre conseil à la sous-commission conjointe DTSP-Parquet sur les violences faites aux femmes à la Préfecture le 7 février 2013.*

**Etaient présents :** Mme Joanna KOCIMSKA : chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité des Hauts-de-Seine

Mme Aurélie LATOURES : représentante de la délégation régionale aux droits de la femme et à l'égalité

Mme Françoise BRIE : directrice de l'association « L'Escale »

Dr LECLERCQ Jean-Claude

Dr GENTY Gérard

Dr THYS Véronique

Etaient absents : Maître DUVERNOY et Mme BOUDET Alexandra du Parquet

Au cours de cette réunion 2 points ont été abordés :

### 1/les dispositifs d'aide pour les médecins et les femmes victimes de violence existants et à prévoir ainsi que les moyens de diffusion :

Nouvelle diffusion des affiches existantes à apposer dans les salles d'attente sur lesquelles on pourrait ajouter un QR code contenant des informations utiles et pratiques pour les femmes

Dépliants à déposer dans les salles d'attente ainsi qu'un format carte de visite

La publication dans notre bulletin ordinal des informations utiles et pratiques pour les confrères

et leurs patientes. Les médecins pourront également retrouver toutes ces informations sur le site web du CDOM 92

Rencontre des médecins lors de leurs réunions d'Amicale ; le Président de la commission des Relations avec

les Amicales le Dr Jacques SEE se mettra en rapport avec les Amicales.

Mme BRIE nous a exposé le partenariat qui existe avec l'hôpital LOUIS MOURIER à Colombes et la formation qu'ont reçue les professionnels de santé

(Faire une mise à jour de la dernière plaquette réalisée. Mettre au point une fiche réflexe pour les médecins)

La question du financement a été abordée, nous avons suggéré à nos interlocuteurs la demande d'une aide auprès de l'ARS et du Conseil Général du 92.

### 2/la rédaction des certificats médicaux

Nous avons exposé et commenté les articles du code de déontologie que doit respecter le médecin rédacteur de ces certificats ainsi que la trame de rédaction de ces derniers.

Nous avons longuement débattu sur son contenu : les propos de la patiente rapportés au conditionnel et la position du Conseil de l'ordre qu'il soit départemental, régional ou national.

La description des lésions observées par le médecin qui ne semble pas toujours suffisamment précise

La notion ITT pénale mal connue des médecins et pour laquelle il n'existe pas à ce jour de définition précise

Nous avons proposé de consacrer une commission d'éthique à ce sujet afin de reprendre aux confrères les modalités de rédaction et de leurs conséquences. ●

**Dr Véronique THYS**

### en bref

La journée

#### « LA DOULEUR ET LE PATIENT DOULOUREUX »

aura lieu au Palais des Congrès de Versailles

le mardi 24 septembre 2013.

Renseignements et coordonnées sont à demander à l'adresse suivante :  
jocelyne.doyer-herruel@ldpd.fr

# Du rapport SICARD, de la position du CNOM sur le droit à la sédation terminale, et de la loi LEONETTI.

## (réflexions personnelles)



Dr J. Claude LECLERCQ  
Président

Il est clair que les divergences entre ces différents avis ont alimenté une polémique récente. Est-elle justifiée ? Qu'en est-il ?

Le rapport SICARD (18 décembre 2012) après avoir étudié de façon très complète les positions souvent opposées sur la conduite à tenir en fin de vie, en France, et dans les pays voisins, conclut qu'il n'est pas souhaitable de prendre de nouvelle disposition législative, et que la sédation terminale est prévue dans la loi Léonetti ; que lorsqu'une demande est exprimée par le patient ou par ses proches s'il est inconscient, après expertise collégiale l'on peut arrêter le traitement et procéder à une sédation profonde.

Le CNOM (9 février 2013) réuni en Assemblée Générale a adopté une position légèrement différente et peut être plus interventionniste : Si une douleur ou une détresse sont impossibles à soulager, l'on peut avoir recours à une sédation adaptée, profonde et terminale. De la façon dont cette conclusion est formulée on la reçoit comme une attitude plus rapide, et moins nuancée, voire expéditive.

Par rapport à la loi Léonetti (2005-2008) il existe une légère différence de sémantique. Léonetti donne la priorité, certes, à la sédation de la douleur et de l'angoisse, jusqu'à autoriser le double effet, mais ceci sans brutalité ; il n'emploie pas les termes de sédation profonde et terminale.

Les media se sont engouffrés dans cette brèche et en ont fait un ravin.

Personnellement, comme l'ensemble des interlocuteurs, j'insiste sur la nécessité urgente de faire connaître en détail la loi Léonetti, car j'estime quoiqu'on puisse en dire qu'elle répond à l'immense majorité des situations et qu'une loi n'est pas faite pour les situations ultra-exceptionnelles.

La sédation n'a pas besoin d'être immédiatement profonde ni terminale, mais plutôt progressive. Elle ne doit pas être faite dans le but de donner la mort, mais uniquement dans le but de soulager douleur et angoisse. La mort n'est pas un but, elle n'est pas urgente ! Elle doit être l'évolution inéluctable et naturelle de la vie, sur un organisme qui n'a plus la force de subsister.

Elle doit être digne et la plus douce possible en évitant l'acharnement nutritionnel et thérapeutique, mais en mettant au service du patient toutes nos techniques médicales de nursing, même si en donnant la priorité à la sédation, nous sommes obligés pour y parvenir à un effet délétère sur la durée de la vie, pour en maintenir la qualité, propice dans certains cas à des échanges familiaux d'une grande qualité, et permettant à l'entourage de réaliser avant la lettre son « travail de deuil ». ●

**Dr Jean-Claude LECLERCQ**

### en bref

Le Conseil Régional de l'Ordre de L'Ile de France a créé une

#### CELLULE DE SOUTIEN

destinée à aider **dans la plus grande discrétion** ceux de nos confrères en difficulté (*addiction, dépression, « burn-out », maladie de longue durée, problèmes financiers, problèmes de retraite, etc.*) en les mettant en contact avec des services hospitaliers spécialisés ou avec des interlocuteurs privilégiés spécialisés.

Service téléphonique du lundi au vendredi : **01 47 23 62 22**



Dr Ph. HERMARY  
Trésorier

## L'Entraide Ordinale : à quoi sert-elle ?

**B**eaucoup trop de médecins libéraux sont mal armés envers les vicissitudes de leur vie personnelle ou professionnelle.

L'Ordre est là pour remplir un de ses rôles essentiels : aider les confrères en difficultés.

Au niveau départemental, la Commission d'Entraide, présidée par le Trésorier, dispose d'un budget voté chaque année par le Conseil Départemental, qui lui permet d'accorder en urgence une aide financière à la demande de l'intéressé, ou de ses ayants droit.

Le Conseil Départemental transmet également une copie des dossiers au Conseil National afin de compléter l'aide allouée.

Le Conseil Régional, de son côté, a mis en place une permanence téléphonique, tenue par des Conseillers Régionaux, chargée de prendre en compte les appels des confrères en difficulté. Selon les différents cas, les appels sont orientés vers « une personne responsable » : un médecin, un avocat ou un gestionnaire, en charge de les conseiller ou de les aider à trouver une solution

**Ligne d'Entraide du Conseil Régional :**  
01 47 23 62 22

Comme vous pouvez le constater, l'Ordre est prêt à vous aider à tous ses niveaux représentatifs.

Cependant, je voudrais insister sur deux points qui sont de votre responsabilité :

- Le 1<sup>er</sup> c'est l'imprévoyance de certains médecins libéraux qui ne s'assurent pas contre les aléas de la vie et qui, en cas de malheur, se retrouvent, eux ou leur famille, rapidement dans une situation de détresse, aux conséquences parfois dramatiques.
- Le 2<sup>e</sup> point c'est que par méconnaissance ou par pudeur, de nombreux confrères (ou leur famille) ne contactent pas leur Conseil Départemental ou Régional en cas de besoin.

Nous leurs assurons la plus grande confidentialité dans une parfaite confraternité car nous sommes à votre disposition, c'est notre rôle. ●

**Le Trésorier**

**Voici trois exemples de certificats que nous pouvons recevoir à l'Ordre en pratique courante. Sont-ils conformes à la déontologie et à la loi ?**

**Certains sont conformes à la déontologie et aux lois. D'autres risquent de vous conduire devant les juridictions ordinaires ou devant les tribunaux.**

**A**

« Je, soussigné, Docteur A.... certifie avoir examiné Madame B.... laquelle dit avoir subi une agression de la part d'un tiers (belle-famille) le xxxx vers xxxx heures.

A l'examen elle présente des plaies superficielles du visage, du cou et du bras droit, plusieurs traumatismes abdominaux suite de coups qu'elle a reçus dans le ventre, alors qu'elle serait enceinte d'un mois ; quelques saignements génitaux, douleurs abdominales, courbatures cervicales.

Elle présente un état d'angoisse importante, suite au traumatisme psychique ».

**B**

« Je soussigné, Docteur C.... certifie avoir examiné ce jour Madame D....

Celle-ci présente un état d'angoisse lié à un harcèlement sur son lieu de travail ».

**C**

« Je, soussigné, Docteur E.... certifie être le médecin traitant de Madame F....

J'ai fait des arrêts de travail à Madame F.... pour syndrome dépressif dû à un harcèlement moral.

Certificat fait à la demande de l'intéressée et remis en mains propres »

## NOUVEAUX INSCRITS

## SÉANCE DU 9 JANVIER 2013

**ABBOU HIND**

E - HOPITAL FOCH 40 RUE WORTH BP 36  
92151 SURESNES CEDEX

**AYACHE ALEXANDRA**

E - CHICNP - SITE NEUILLY SUR SEINE  
36 BD DU GENERAL LECLERC BP 79  
92205 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

**BAUER BERTRAND**

E - CLINIQUE LES MARTINETS  
97 AVENUE ALBERT 1ER 92500 RUEIL MALMAISON

**BERGOT GAELLE**

E - 11 AVENUE DE L AGENT SARRE 92700 COLOMBES

**BLOCH FRANCIS**

E - CENTRE CHIRURGICAL DES PRINCES  
13 ROND POINT ANDRE MALRAUX  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

**CHARTIER CLAIRE**

E - LABORATOIRE NOVARTIS 2 RUE LIONEL TERRAY  
92506 RUEIL MALMAISON CEDEX

**CHATELARD ELODIE**

C - 33 AVENUE ROGER SALENGRO 92370 CHAVILLE

**CHERMI ALEXANDRA**

E - CENTRE MUNICIPAL DE SANTE  
6 RUE ANTOINE PETIT 92260 FONTENAY AUX ROSES

**CHOQUET-DESGRIPPES ALEXANDRA**

E - EHPAD RESIDENCE CHAMPFLEURY  
12 RUE JULES HETZEL 92310 SEVRES

**COSTE FREDERIQUE**

E - PARC DES BARBANNIERS  
2 PLACE DU VILLAGE 92632 GENNEVILLIERS CEDEX

**CREST-GUILLY MARINE**

E - SITE SAINT-CLOUD  
3 PLACE SILLY 92211 ST CLOUD CEDEX

**CRETIN-DUVERNOIS ALEXANDRE**

E - 3 AVENUE D'ARGENTEUIL  
92600 ASNIERES SUR SEINE

**DACCACHE DOLLY**

E - CHICNP - SITE NEUILLY SUR SEINE  
36 BD DU GENERAL LECLERC BP 79  
92205 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

**DAVIDSON CHRISTINE**

E - CLINIQUE MONTEVIDEO 44 RUE DE LA TOURELLE  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

**DES GRANGES GENEVIEVE**

E - 106 AVENUE DE LA REPUBLIQUE  
92120 MONTROUGE

**DREYFUS MARIE**

C - 10 RUE PAUL BERT 92140 CLAMART

**ENET ESTHER**

E - CENTRE CHIRURGICAL MARIE LANNELONGUE  
133 AVENUE DE LA RESISTANCE  
92350 LE PLESSIS ROBINSON

**JOLLY GUILLAUME**

C - 6 RUE DU 8 MAI 1945 92340 BOURG LA REINE

**JUBIN NICOLAS**

E - IHFB - SITE KLEBER 4 RUE KLEBER  
92309 LEVALLOIS PERRET CEDEX

**KHAYAT NADINE**

E - 10 RUE VICTOR HUGO 92120 MONTROUGE

**KUCHARSKI CORINNE**

E - CENTRE MEDICAL CROIX-ROUGE  
79 RUE DE SEVRES 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

**LATAILLADE CLAIRE-DOMINIQUE**

E - CLINIQUE LES MARTINETS  
97 AVENUE ALBERT 1ER 92500 RUEIL MALMAISON

**LEVANNIER MARTIAL**

E - AMGEN 62 BOULEVARD VICTOR HUGO  
92200 NEUILLY SUR SEINE

**MALOUF GABRIEL**

E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP)  
100 BD DU GENERAL LECLERC 92118 CLICHY CEDEX

**MORETTON NADIA**

E - EPS ERASME 121B AVENUE DU GENERAL DE  
GAULLE 92340 BOURG LA REINE

**POYET-CHEDRU GENEVIEVE**

C - 3BIS PLACE DE LA REPUBLIQUE  
92300 LEVALLOIS PERRET

**REDJAI SOAD**

E - HOPITAL MAX FOURESTIER  
403 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 92000 NANTERRE

**RODRIGUEZ LYSIANE**

C - 17 RUE D AGUESSEAU  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

**ROMBAUTS BLANDINE**

E - CENTRE ELISABETH DE LA PANOUSE  
37 RUE JULIEN PERIN 92160 ANTONY

**SALAH FESSAL**

E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP)  
100 BD DU GENERAL LECLERC 92118 CLICHY CEDEX

**STAN-IUGA ROXANA**

E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP)  
100 BD DU GENERAL LECLERC 92118 CLICHY CEDEX

**TIMEZGUID NADIA**

C - BAT A 8 RUE ALICE 92400 COURBEVOIE

**TRUONG TAN TRUNG THOMAS**

E - 30 RUE DU GENERAL LECLERC  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

**VIENNE ARIANE**

E - HOPITAL PRIVE D'ANTONY  
1 RUE VELPEAU 92160 ANTONY

**ZAHY REDOINE**

E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP)  
100 BD DU GENERAL LECLERC 92118 CLICHY CEDEX

**NERY FILIPE**

E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP)  
100 BD DU GENERAL LECLERC 92118 CLICHY CEDEX

## SÉANCE DU 13 FEVRIER 2013

**ANTUNES-ROBERT CELINE**

C - BATIMENT 5-1 74 RUE DE NORMANDIE  
92400 COURBEVOIE

**BARUTCISKI FLORENCE**

E - 126 AVENUE DU GENERAL LECLERC  
92340 BOURG LA REINE

**BAVOZET FLORENT**

E - HOPITAL FOCH 40 RUE WORTH BP 36  
92151 SURESNES CEDEX

**BELMEHDI RACHID**

E - ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE ERASME  
143 AVENUE ARMAND GUILLEBAUD 92160 ANTONY

**BEN ABDELALI MOEZ**

E - HOPITAL CORENTIN CELTON (AP-HP)  
4 PARVIS CORENTIN-CELTON BP 66  
92133 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

**BEN HAMIDA ZEINEB**

E - HOPITAL BEAUJON (AP-HP)  
100 BD DU GENERAL LECLERC 92118 CLICHY CEDEX

**BLAS-CHATELAIN CLAIRE**

E - HOPITAL CORENTIN CELTON (AP-HP)  
4 PARVIS CORENTIN-CELTON BP 66  
92133 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

**BOERESCU CRISTIAN**

E - CSST LE TRAIT D'UNION  
154 RUE VIEUX PONT DE SEVRES  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

**BOLOVA MARIYA**

C - CHEZ MME NICOLAS NELSON HRISTINA  
8 PLACE DU MARCHÉ 92200 NEUILLY SUR SEINE

**BOUAZIZ NORA**

E - ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE ERASME  
143 AVENUE ARMAND GUILLEBAUD 92160 ANTONY

**BRON CAMILLE**

E - HOPITAL FOCH 40 RUE WORTH BP 36  
92151 SURESNES CEDEX

**BRZAKOWSKI MELANIE**

E - SITE SEVRES 141 RUE GRANDE RUE 92310 SEVRES

**CAPELLE EWA**

E - EHPAD MAISON RETRAITE LEOPOLD BELLAN  
17 AVENUE CHARLES DE GAULLE  
92270 BOIS COLOMBES

**CERIA JEAN-PASCAL**

E - 80 AVENUE CHARLES DE GAULLE  
92200 NEUILLY SUR SEINE

**CHARLES LUCIE**

E - 117 AVENUE DU GENERAL LECLERC  
92340 BOURG LA REINE

**CLEMENT MICHEL**

C - 40 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER  
92300 LEVALLOIS PERRET

**COJOCARIU ROXANA**

E - HOPITAL FOCH 40 RUE WORTH BP 36  
92151 SURESNES CEDEX

**COLLET-PINSON EMILIE**

E - 38 RUE DES BAS ROGERS 92800 PUTEAUX

**COMBOURIEU LAURE**

C - 137 GRANDE RUE 92310 SEVRES

**DETOURNAY BRUNO**

E - CEMKA EVAL 43 BD DU MARECHAL JOFFRE  
92340 BOURG LA REINE

**DUMAS DANA**

C - 15 RUE BERNARD JUSSIEU  
92600 ASNIERES SUR SEINE

**ECALE HORTENSE**

E - CTRE DE SANTE ROND POINT DE L'EUROPE  
2 BD DE LA REPUBLIQUE  
92250 LA GARENNE COLOMBES

**FAUCON EMMANUELLE**

E - MSD 34 AVENUE LEONARD DE VINCI  
92400 COURBEVOIE

**FOUCART GUILLAUME**

E - HOPITAL PRIVE D'ANTONY  
1 RUE VELPEAU 92160 ANTONY

**FOURNIER CELIA**

C - 11 RUE ETIENNE DESFORGES 92320 CHATILLON

**GACHET-MASSON JULIE**

E - HOPITAL FOCH 40 RUE WORTH BP 36  
92151 SURESNES CEDEX

**GINGOMARD MARIE-ANTOINETTE**

E - 110 AVENUE DU GENERAL LECLERC  
92340 BOURG LA REINE

**GIRIAT ALAIN**

E - CENTRE DE SANTE MUNICIPAL D. TIMSIT  
80 AVENUE CHANDON 92230 GENNEVILLIERS

**GOUEL CHRISTOPHE**

E - AXA 313 TERRASSE DE L ARCHE  
92727 NANTERRE CEDEX

**GUENA CATHERINE**

E - CENTRE MUNICIPAL DE SANTE  
3 RUE DE LA PAIX 92231 GENNEVILLIERS CEDEX

**HEMING NICHOLAS**

E - HOPITAL RAYMOND POINCARÉ (AP-HP)  
104 BD RAYMOND POINCARÉ 92380 GARCHES

**HOFFET-GACHELIN MARIE-EVE**

E - CMPP YOURI GAGARINE  
95 RUE YOURI GAGARINE 92700 COLOMBES

**KAYEM GILLES**

E - HOPITAL LOUIS MOURIER (AP-HP)  
178 RUE DES RENOULLIERS 92701 COLOMBES CEDEX

**KEITA-MEYER HAWA**

E - HOPITAL LOUIS MOURIER (AP-HP)  
178 RUE DES RENOULLIERS 92701 COLOMBES CEDEX

**LAMORLETTE-HEBRARD ELISE**

E - CENTRE MUNICIPAL DE SANTE  
6 RUE ANTOINE PETIT 92260 FONTENAY AUX ROSES

**LAMRIBEN LARBI**

E - CLINIQUE LES MARTINETS  
97 AVENUE ALBERT 1ER 92500 RUEIL MALMAISON

**LUPU ALINA**

E - ACMS 157 RUE DES BLAINS 92220 BAGNEUX

**MALAK SANDRA**

E - INSTITUT CURIE-CENTRE RENE HUGUENIN  
35 RUE DAILLY 92210 ST CLOUD

**MOUSSOUS WASSILA**

E - HOPITAL AMBROISE PARE (AP-HP)  
9 AVENUE CHARLES DE GAULLE  
92104 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

## NOUVEAUX INSCRITS

**NIYONZIMA-BIGIRIMANA JEANNE CHANTAL**

E - CTRE LONG MOYEN SEJOUR FOND ROGUET  
58 RUE GEORGES BOISSEAU 92110 CLICHY

**PAUBELLE ETIENNE**

C - 21 RUE DE LA REPUBLIQUE 92170 VANVES

**PEREZ-CAMPAGNE ERIC**

E - POLE DE SANTE CTRE DES MEDECINS  
SPECIALISTES DES 4 TEMPS  
15 PARVIS DE LA DEFENSE  
92092 PARIS LA DEFENSE CEDEX

**PISICA-DONOSE GEORGE**

E - 10 RUE DE CHEVREUIL 92150 SURESNES

**PREVEL MARC**

E - USP CH DE PUTEAUX 1 BD RICHARD WALLACE  
92800 PUTEAUX

**RAOILJAONA FANJA**

E - EHPAD STE EMILIE 81 AVENUE A. SCHNEIDER  
92140 CLAMART

**REGLIER JEAN-CHRISTOPHE**

E - AMGEN S.A.S 62 BOULEVARD VICTOR HUGO  
92200 NEUILLY SUR SEINE

**RENON DOMINIQUE**

C - 9 AVENUE DU COTEAU 92420 VAUCRESSON

**RIVET LYDIE**

E - HOPITAL AMBROISE PARE (AP-HP)  
9 AVENUE CHARLES DE GAULLE  
92104 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

**ROBERT-MONMEGE NICOLAS**

E - CASH DE NANTERRE-HOP MAX FOURESTIER  
403 AVENUE DE LA REPUBLIQUE BP 1403  
92014 NANTERRE CEDEX

**RUET ALEXIS**

E - HOPITAL RAYMOND POINCARÉ (AP-HP)  
104 BD RAYMOND POINCARÉ 92380 GARCHES

**SAHIN MEHMET**

E - HOPITAL LOUIS MOURIER (AP-HP)  
178 RUE DES RENOULLIERS 92701 COLOMBES CEDEX

**SARKANY MARLIS**

E - GALDERMA INTERNATIONAL  
20 AVENUE ANDRE PROTHIN  
92927 PARIS LA DEFENSE CEDEX

**SEELLEN CLAIRE**

E - HOPITAL CORENTIN CELTON (AP-HP)  
4 PARVIS CORENTIN-CELTON BP 66  
92133 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

**SISBANE HACHEM**

E - CLINIQUE AMBROISE PARE 2 RUE LEON BLOY  
92340 BOURG LA REINE

**STATESCU CLAUDIUS**

E - HOPITAL ANTOINE BECLERE (AP-HP)  
157 RUE DE LA PTE DE TRIVAUX 92140 CLAMART

**STITI SMAIL**

E - SITE SEVRES 141 RUE GRANDE RUE 92310 SEVRES

**TAMBORINI EVE**

C - 5 VILLA DU CADRAN SOLAIRE 92120 MONTROUGE

**TORBEBY MONA**

E - CENTRE DE SANTE MEDICAL SAN FERNANDO  
121 BD BINEAU 92200 NEUILLY SUR SEINE

**TROUILLOUD ISABELLE**

E - HOPITAL AMBROISE PARE (AP-HP)  
9 AVENUE CHARLES DE GAULLE  
92104 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

**VAQUER JEAN-MARIE**

E - HOPITAL LOUIS MOURIER (AP-HP)  
178 RUE DES RENOULLIERS 92701 COLOMBES CEDEX

**WATERNAUX BRIGITTE**

E - CMP 31BIS RUE FERNAND PELLOUTIER  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

**WAZAEFI AHMAD SAMI**

E - CLINIQUE DE MEUDON LA FORET  
3 AVENUE DE VILLACOUBLAY 92360 MEUDON LA FORET

**ZMIT KAMEL**

C - 25 RUE DE VISIEN 92400 COURBEVOIE

## SÉANCE DU 13 MARS 2013

**BARTHELEMY CECILE**

C - 23 RUE BENJAMIN RASPAIL 92240 MALAKOFF

**BIAGGI MARIE-CATHERINE**

C - 70 RUE DE LA MONESSE 92310 SEVRES

**BOUCHEREAU FRANCOIS**

E - INTERNATIONAL SOS 1 RUE DU PARC  
92300 LEVALLOIS PERRET

**BREVET JOHAN**

C - 24 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER  
92240 MALAKOFF

**CARMOI THIERRY**

C - RESIDENCE STENDHAL  
1TER BOULEVARD LOUIS LOUCHEUR 92210 ST CLOUD

**CHAGNAUD SOPHIE**

E - BATIMENT A 169 AVENUE ACHILLE PERETTI  
92200 NEUILLY SUR SEINE

**CHAMOND OLIVIER**

E - CLINIQUE MARCEL SEMBAT  
105 AVENUE VICTOR HUGO  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

**CHAUVEL CHRISTIAN**

C - 44 RUE BERNARD JUGAULT  
92600 ASNIERES SUR SEINE

**CLOAREC-BLANCHARD LAURE**

E - EHPAD RESIDENCE ARCADE  
128 RUE BOUCICAULT 92260 FONTENAY AUX ROSES

**DANDOLO ALBANE**

E - IHFB - SITE KLEBER 4 RUE KLEBER  
92309 LEVALLOIS PERRET CEDEX

**DOUGADOS JULIE**

E - 30TER RUE DE L ANCIENNE MAIRIE  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

**DRAIA DJILANI**

E - CLINIQUE DU PLATEAU  
5 RUE DES CARNETS 92140 CLAMART

**GHEZZI-TOURNADE FLORENCE**

E - ACMS 83 RUE DES 3 FONTANOT 92000 NANTERRE

**GUYOT CHRISTIAN**

C - 16BIS RUE ARISTIDE BRIAND  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

**HUBERT PASCALE**

E - 422 AV DE LA DIVISION LECLERC  
92290 CHATENAY MALABRY

**JACQMIN SEBASTIEN**

E - HOPITAL FOCH 40 RUE WORTH BP 36  
92151 SURESNES CEDEX

**KEROMEN-BECQUET FRANCOISE**

E - CNRS 1 PLACE ARISTIDE BRIAND  
92195 MEUDON CEDEX

**LANGLOIS LENA**

C - 9 RUE DE LA ROUE 92260 FONTENAY AUX ROSES

**LOMBARD-COLIN CORINNE**

E - 11 AVENUE DU MARECHAL JUIN  
92366 MEUDON LA FORET CEDEX

**LUU DAVID**

E - CENTRE CHIRURGICAL MARIE LANNELONGUE  
133 AVENUE DE LA RESISTANCE  
92350 LE PLESSIS ROBINSON

**OWONA DOLEGEAL NATHALIE**

E - HOPITAL DE JOUR D'ANTONY  
37 AVENUE LEON JOUHAUX 92167 ANTONY CEDEX

**PERIGNE MURIELLE**

E - 4 PLACE DE LA PYRAMIDE 92800 PUTEAUX

**RIVIERE JEAN-PHILIPPE**

E - VIDAL 21 RUE CAMILLE DESMOULINS  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

**ROUAG NADIA**

E - BIEN ETRE ASSISTANCE 1 RUE MOZART  
92110 CLICHY

**SARRAND PASCALE**

C - RESIDENCE C 10 RUE JEANNE D ARC  
92310 SEVRES

**SARTORIUS ALBANE**

E - HOPITAL AMBROISE PARE (AP-HP)  
9 AVENUE CHARLES DE GAULLE  
92104 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

**SOLOMAR GABRIELA**

E - CLINIQUE DU MONT VALERIE 128 RUE DANTON  
92500 RUEIL MALMAISON

**SOURNIA VERONIQUE**

C - 9 BOULEVARD DU CHATEAU  
92200 NEUILLY SUR SEINE

**SUN DANIEL**

E - CHICNP - SITE NEUILLY SUR SEINE  
36 BD DU GENERAL LECLERC BP 79  
92205 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

**TASSEL CLEMENT**

E - 28 AVENUE LEONARD DE VINCI 92400 COURBEVOIE

**THEVENET MARIE**

E - HOPITAL ANTOINE BECLERE (AP-HP)  
157 RUE DE LA PTE DE TRIVAUX 92140 CLAMART

**TOUATI-LE FLOC'H MELISSA**

E - 1 R DU DOCTEUR MARC BOMBIGER  
92150 SURESNES

**TURPIN SIMON**

E - CMP W.GRANOFF 92 I 03 78 RUE HENRI BARBUSSE  
92000 NANTERRE

**VISMARA SABRINA**

E - 46 BOULEVARD DES BOUVETS 92000 NANTERRE

**WILLEMS PHILIPPE**

E - CLINIQUE DU VAL D'OR 16 RUE PASTEUR  
92210 ST CLOUD

## QUALIFICATIONS

### SÉANCE DU 9 JANVIER 2013

DR ABOU HIND	GYN-OBST
DR BAUER BERTRAND	CHIR. ORTHO. TRAUM
DR BELLAHOUEL SOPHIANE	CHIR. UROLOGIQUE
	UROLOGIE
DR CHRETIEN FABRICE	ANA.CYT. ET PATH
DR CREST-GUILLYY MARINE	MEDECINE GENERALE
DR DACCACHE DOLLY	GYN-OBST
DR DAVIDSON CHRISTINE	PSYCHIATRIE
DR GLAISNER SYLVIE	ONCO.OPTION ONCO-HEM
DR JOLLY GUILLAUME	MEDECINE GENERALE
DR JUBIN NICOLAS	MEDECINE GENERALE
DR MALOUF GABRIEL	ONCOL.OPT.MED.
DR MECHALI PHILIPPE	BIOLOGIE MEDICALE
DR RALISON-VERGES FARA	MEDECINE DU TRAVAIL
DR RODRIGUEZ LYSIANE	MEDECINE GENERALE
DR STAN-IUGA ROXANA	GASTRO.ENT. ET HEP
DR TIMEZGUID NADIA	REANIMATION MED

### SÉANCE DU 13 FEVRIER 2013

DR ANTUNES-ROBERT CELINE	MEDECINE GENERALE
DR BAVOZET FLORENT	MEDECINE GENERALE
DR BELMEHDI RACHID	PSYCHIATRIE
DR BEN ABDELALI MOEZ	GERIATRIE
DR BEN HAMIDA ZEINEB	RAD.DIAG.IM.MED.
DR BLAS-CHATELAIN CLAIRE	MEDECINE GENERALE
DR BOLOVA MARIYA	MEDECINE INTERNE
DR COJOCARIU ROXANA	MEDECINE INTERNE
DR COLLET-PINSON EMILIE	MEDECINE GENERALE
DR COMBOURIEU LAURE	MEDECINE GENERALE
DR DUMAS DANA	PSYCHIATRIE
DR HEMING NICHOLAS	ANESTHESIE REA
DR LUPU ALINA	MEDECINE DU TRAVAIL
DR MOUSSOUS WASSILA	GERIATRIE
DR PAUBELLE ETIENNE	HEMATO OPT. MAL.SANG

DR QUEINNEC STEFFEN	CHIR. ORTHO. TRAUM
DR RUET ALEXIS	MED.PHYS.ET READAP.
DR SAHIN MEHMET	RAD.DIAG.IM.MED.
DR SEELEN CLAIRE	MEDECINE GENERALE
DR STITI SMAIL	MEDECINE GENERALE
DR TAMBORINI EVE	MEDECINE GENERALE

### SÉANCE DU 13 MARS 2013

DR BARTHELEMY CECILE	M.G. NOUVEAU REGIME
DR BREVET JOHAN	MEDECINE GENERALE
DR CARMOI THIERRY	MEDECINE INTERNE
DR CHIRIAC GABRIELA	MEDECINE DU TRAVAIL
DR DANDOLO ALBANE	MEDECINE GENERALE
DR GUYOT CHRISTIAN	M.G. NOUVEAU REGIME
DR LANGLOIS LENA	MEDECINE GENERALE
DR LUU DAVID	CHIR.GEN.
DR OWONA DOLEGEAL NATHALIE	PSYCHIATRIE



## Cherchez l'erreur

## RÉPONSES

A

Ce certificat fait référence à des traumatismes abdominaux qui ne constituent pas un fait médical constatable. De même les douleurs abdominales et courbatures ne peuvent ressortir que des déclarations de la patiente, ce qui n'a pas été mentionné par le médecin.

Le Docteur A... a méconnu l'article 28 du Code de Déontologie.

Il a délivré un certificat de complaisance et a été sanctionné par un blâme.

B

En imputant un diagnostic à des faits de harcèlement sur le lieu du travail, dont il n'avait pas été témoin, le Docteur C... a établi un certificat de complaisance et manqué aux dispositions de l'article 28 du Code de Déontologie. Il a été sanctionné par un avertissement.

C

L'employeur de Madame F... avait porté plainte pour violation des articles 28 (certificat de complaisance) et 76 (certificat doit être établi conformément aux constatations) du Code de Déontologie.

Le certificat ne mentionnant ni le lieu du harcèlement, ni l'identité de son auteur et ne donnant aucune précision sur ses modalités, le Docteur E... n'a pas été condamné. La plainte a été rejetée.

## SITES DISTINCTS D'EXERCICE AUTORISÉS DANS LES HAUTS-DE-SEINE

### SÉANCE DU 9 JANVIER 2013

**Docteur Matthieu GIRODET**

SPÉCIALISTE EN CHIRURGIE GÉNÉRALE

1er site : 6, rue Freycinet – 75016 PARIS

2e site : Clinique Ambroise Paré – 27 boulevard Victor Hugo 92200 NEUILLY SUR SEINE

**Docteur Daniel POGNOT**

COMPÉTENT EXCLUSIF EN GYNÉCOLOGIE MÉDICALE ET OBSTÉTRIQUE

1er site : 49 rue de la Victoire – 75009 PARIS

2e site : Hôpital Américain – 63 boulevard Victor Hugo – 92200 NEUILLY SUR SEINE

### SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2013

**Docteur Mohammed MEDDANE**

SPÉCIALISTE EN CARDIOLOGIE ET MALADIES VASCULAIRES

1er site : 31 avenue Jean Jaurès – 75019 PARIS

2e site : 13 boulevard Aristide Briand – 92150 SURESNES

**Docteur Rachid AZZAZENE**

SPÉCIALISTE EN PSYCHIATRIE

1er site : 132, rue de Longchamp – 75016 PARIS

2e site : 3, avenue Desfeux – 92100 BOULOGNE

**Docteur Amir VAHEDI**

SPÉCIALISTE EN CHIRURGIE MAXILLO FACIALE ET STOMATOLOGIE

1er site : Centre Gilbert Schneck – 73, boulevard du Maréchal Joffre – 92340 BOURG LA REINE

2e site : Hôpital Privé d'Antony – 1, rue Velpeau – 92160 ANTONY

**Docteur Alexandre BENSAID**

SPÉCIALISTE EN CARDIOLOGIE ET MALADIES VASCULAIRES

1er site : 13, rue de Tretaigne – 75018 PARIS

2e site : Clinique Ambroise Paré – 27 boulevard Victor Hugo – 92200 NEUILLY SUR SEINE

**Docteur Julie PEROZ-FROZ**

SPÉCIALISTE EN CARDIOLOGIE ET MALADIES CARDIO VASCULAIRES

1er site : Hôpital Léopold Bellan – 16, rue de l'Aqueduc – 75010 PARIS

2e site : Hôpital Américain – 63 boulevard Victor Hugo – 92200 NEUILLY SUR SEINE

### SÉANCE DU 13 MARS 2013

**Docteur Xavier GRAPTON**

SPÉCIALISTE EN RHUMATOLOGIE

1er site : 18, avenue du Maréchal Foch – 92700 COLOMBES

2e site : Hôpital Suisse de Paris – 10 rue Minard – 92130 ISSY LES MOULINEAUX

## en bref

### LES APHORISME DE LA CARMF

- Ne pas être à jour de ses cotisations est une menace pour toute la famille du médecin
- Ne pas déclarer rapidement ses arrêts de travail est une erreur grave
- Ne pas évaluer ses besoins réels de couverture en revenus et en capitaux est une prise de risque majeure.
- Une couverture complémentaire est indispensable notamment pour les 90 premiers jours. Ne pas confondre caisse de retraite et caisse maladie.

## Activités extérieures des Conseillers Ordinaux

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2013

(sans compter les réunions mensuelles du Conseil Départemental pour tous)

### LE DOCTEUR JEAN-CLAUDE LECLERCQ

**Président, a représenté l'Ordre les :**

- 10 janvier : Amicale des Médecins de Neuilly (AMM)
- 14 janvier : Comité de Coordination des Ordres de l'Île de France (CCOIF) (Paris)
- 15 janvier : Chambre Disciplinaire de 1<sup>ère</sup> Instance (CDPI) du CROM (Paris)
- 15 janvier : Réunion avec les Magistrats du CROM (Paris)
- 23 janvier : Amicale des Médecins Retraités (AMR92)
- 28 janvier : Formation restreinte du CROM (Paris)
- 29 janvier : Sous CODAMUPS (Nanterre)
- 5 février : CODAMUPS (Préfecture)
- 6 février : Association Départementale des Médecins Libéraux (Levallois)
- 7 février : Présidence Elections CROM (Paris)
- 9 février : Assemblée Générale du CNOM (Paris)
- 12 février : CDPI du CROM (Paris)
- 14 février : Amicale des Médecins de Neuilly (AMN)
- 18 février : Elections Bureau du CROM (Paris)
- 26 février : Signature protocole sécurité des professions de santé (92) (Préfecture)
- 8 mars : Réunion avec le Dr RIO, médecin chef de la CPAM 92 (Présentation du PRADO orthopédie) (Levallois)
- 13 mars : Réunion sur les droits des femmes et égalité dans le 92 (Levallois)
- 13 mars : Réunion Commission des Retraites (Levallois)
- 18 mars : Assemblée Générale du CROM (Paris)
- 19 mars : Sous CODAMUS (Nanterre)
- 22 mars : CODAMUPS (Préfecture)
- 27 mars : Formation restreinte du CROM (Paris)

### LE DOCTEUR JEAN-ALAIN CACAULT

**Secrétaire Général, a représenté l'Ordre les :**

- 10 janvier : Amicale Médecins de Neuilly
- 14 janvier : Commission Coordination Ordres Île de France
- 15 janvier : CROM – colloque magistrats + dîner
- 17 janvier : CNP
- 22 janvier : Commission disciplinaire CROM
- 23 janvier : AMR 92
- 25 janvier : Réunion Hôpital de Sèvres
- 5 février : Bureau CROM
- 6 février : ADK 92
- 7 février : Election partielle CROM
- 9 février : CNOM – Présidents et Secrétaires Généraux
- 13 février : Isabelle Gautier « l'information médicale »
- 14 février : Amicale des Médecins de Neuilly
- 18 février : Elections au CROM
- 19 février : Commission disciplinaire CROM
- 21 février : CNP – CROM
- 21 février : Amicale des Médecins de Nanterre
- 21 février : Signature du livre de Bruno Vuillemin
- 26 février : Préfecture 92 – Signature Protocole Sécurité
- 8 mars : Conférence PRADO COD 92
- 13 mars : Commission des Retraites COD Dr Vuillemin

21 mars : CNP – CNOM

21 mars : Réunion débat Hôpital Louis Mourier – la pilule

### LE DOCTEUR PHILIPPE HERMARY

**Trésorier, a représenté l'Ordre les :**

- 07-08-14-16-22 et 23 janvier, 11 et 19 février, 20 et 20 mars - Saisies de dossiers
- 22 janvier : Tribunal des pensions à Nanterre
- 23 janvier : Réunion de l'Amicale des Médecins Retraités (AMR) des Hauts de Seine (Paris)
- 7 février : Réunion élections CROM (Paris)
- 18 février : Assemblée Générale CROM (Paris)

### LE DOCTEUR Joël BARDEL

12 décembre 2012 : Commission d'Éthique (Levallois)

17 janvier : Commissions de Conciliation (Levallois)

### LE DOCTEUR Jean-Pierre GASTON-CARRERE

4 février : Saisie de dossier

8 janvier : Mission Tribunal de Grande Instance (Nanterre)

22 janvier et 19 février : Commission CODERST

### LE DOCTEUR Gerard-Henry GENTY

20 décembre 2012, 9 janvier, 13 et 28 février : Commissions de Conciliation (Levallois)

4 février : Commission de Communication ADK 92

6 février : Bureau ADK

28 février : Réunion ADK Dépistage

13 mars : Commission Retraite CARMF

13 mars : Réunion « Femme battues – Violences faites aux femmes »

### LE DOCTEUR Christian HUGUE

20 décembre 2012, 17 et 31 janvier, 05 - 21 et 28 février :

Présidence Commissions de Conciliation (Levallois)

8 et 15 janvier, 12 février : Accueil jeune installé (Sceaux)

12 et 19 février : Représentation du CDOM 92 à la CDPI

### LE DOCTEUR Jean-Luc LEYMARIE

21 février : Commissions de Conciliation (Levallois)

14 mars : Inauguration du CMS de Genevilliers.

### LE DOCTEUR Maryse RAMBAUD-DEBOUT

9 janvier et 13 février : Présidence de Commission de

Conciliation (Levallois)

13 mars : Commission des relations avec médecins retraités et CARMF

### LE DOCTEUR Jacques SEE

20 décembre 2012 : Commission de Qualification de

Spécialiste en Médecine Générale (Levallois)

23 janvier et 10 février : Commission de Conciliation (Levallois)

17 décembre 2012 : Réunion gouvernance de la PDS

31 janvier : Commission de Conciliation (Levallois)

**LE DOCTEUR Armand SEMERCIYAN**

19 décembre 2012 : Commission Paritaire Locale des Médecins des Hauts de Seine (Nanterre)  
31 janvier : Commission de Conciliation (Levallois)  
16 janvier : Commission de Conciliation de la CPAM 92 (Nanterre)

**LE DOCTEUR Véronique THYS**

9 janvier : Commission de Conciliation (Levallois)  
16 janvier : Guichet unique : réception jeunes confrères à ARS Nanterre  
7 février : Réunion à la Préfecture du 92 «Violences faites aux femmes »  
26 février : Signature de la convention sécurité à la Préfecture.  
13 mars : Réunion sur la violence faite aux femmes avec représentants aux droits de la femme et à l'égalité et des associations  
13 mars : Commission des relations avec les médecins retraités et la CARMF

**LE DOCTEUR Bruno VUILLEMIN**

20 décembre 2012 : Saisie de dossier  
4 février : Maison de gérontologies « Les abondances »  
22 février : Médiation restreinte au centre de gérontologie « les abondances »  
13 mars : Présidence de la Commission des Retraites (Levallois)

## en bref

### AMU – CENTRE 15

Il est rappelé aux médecins de garde qu'il est très important qu'ils confirment au début de leur prise de garde leur présence effective en téléphonant à l'**AMU** sur une ligne privilégiée :

**01.47.10.70.35**

en précisant leur mode d'exercice :

- garde statique au cabinet
- garde statique dans MMG
- garde mobile avec visites

et le numéro de téléphone où les joindre.

Par contre, les confrères désirant une intervention du SAMU feront le :

**01.47.10.70.10**

cet appel entraînant la création d'un dossier.